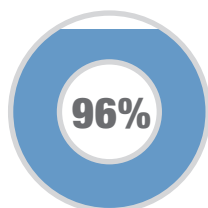


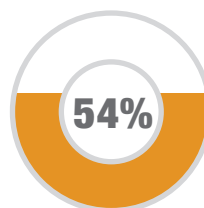
2016:
attentisme et
hausse significative
des petits retards,
une situation
toxique pour les
entreprises

Pour la sixième année consécutive, le Cabinet ARC publie son Baromètre réalisé avec l'IFOP sur les problématiques de recouvrement de créances, trésorerie et financement, des entreprises. Le Cabinet ARC a par ailleurs interrogé, cette année, les entreprises sur leur perception des amendes administratives, du prêt inter-entreprises, de la dématérialisation des factures et sur leurs relations de travail avec le secteur public.

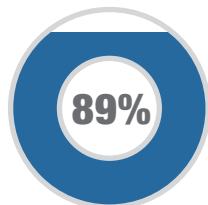
502 entreprises de 50 salariés et plus ont été interrogées entre le 19/09/2016 et le 04/10/2016.



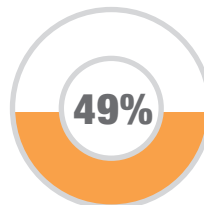
des dirigeants pensent que le non-respect des délais de paiement met en danger la santé des entreprises pouvant aller jusqu'au dépôt de bilan



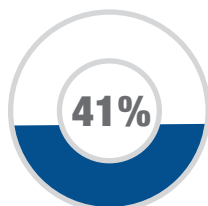
des PME refusent de répondre aux appels d'offre émis par le secteur public par crainte de ne pas être payées ou de subir des délais de paiement trop longs



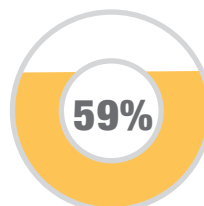
des dirigeants pensent que le prêt inter-entreprises risque d'engendrer une relation de dépendance



des entreprises pensent qu'il est possible de réduire les délais de paiement en publiant les amendes administratives alors qu'elles ne sont que 25% à penser que l'augmentation des amendes réduirait ces délais



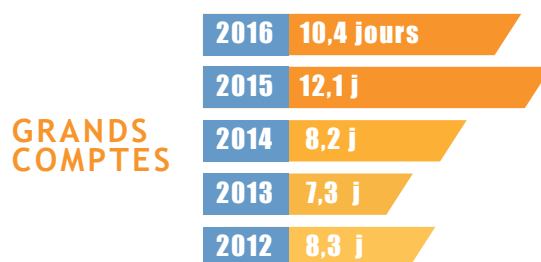
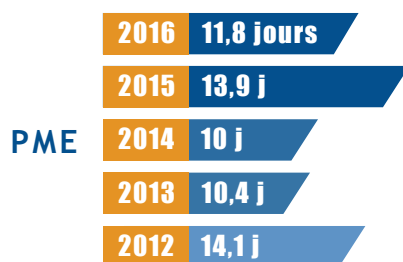
des entreprises affirment ne pas solliciter de prêt auprès de leur banque (auto-censure) et 55%, que les banques refusent les demandes de prêt des TPE/PME



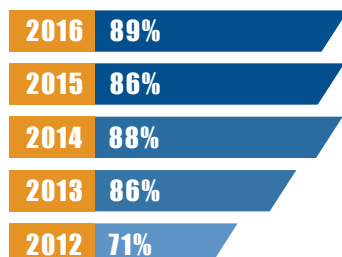
des entreprises pensent que la dématérialisation des factures aura un effet positif sur la réduction des délais de paiement

TRÉSORERIE ET DÉLAIS DE PAIEMENT : ÉVOLUTION 2012-2016

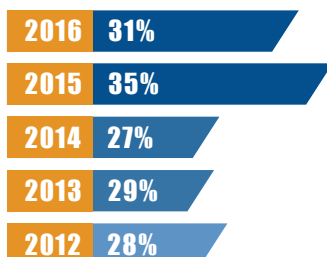
1 Le retard de paiement moyen est de :



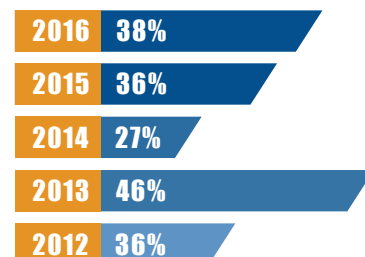
2 Les entreprises réticentes à relancer leurs clients grands comptes de peur de perdre un marché, sont :



3 Les entreprises qui font face aux délais de paiements en rallongeant le délai fournisseurs sont :



4 La part des litiges non fondés visant à se soustraire à la LME est de :



8%

LES ENTREPRISES SONT MOINS OPTIMISTES QU'EN 2015

Les entreprises ne semblent pas voir de réelle amélioration de leur trésorerie, ni de leur activité ou de la situation économique, malgré la timide reprise économique annoncée par plusieurs indicateurs. Elles paraissent davantage croire à une stabilisation, certainement en raison de la période pré-électorale qui débute et l'attentisme qui en découle. L'instabilité fiscale et les possibles remises en cause des mesures en faveur de la compétitivité risquent de paralyser la lente reprise.

Denis Le Bossé,
Président du Cabinet ARC

Un recul de l'optimisme est constaté en 2016 au regard de l'évolution de la situation économique en France pour les 6 prochains mois : **8% des entreprises pensent qu'elle va s'améliorer (14% en 2015)**, 12% pensent qu'elle va se détériorer (13% en 2015) et 79% pensent qu'elle ne va pas vraiment changer (73% en 2015).

45% des entreprises anticipent une croissance de leur activité mais elles sont également 35% à penser qu'elle va se stabiliser.

Concernant leur trésorerie, 20% des entreprises considèrent qu'elle va s'améliorer, 67% se stabiliser (59% en 2015) et 12% se détériorer.

58%

LE PROFIL DU RETARD DE PAIEMENT SE MODIFIE : MOINS IMPORTANT MAIS PLUS FRÉQUENT

Le profil du retard de paiement change : on constate beaucoup moins de gros retards mais davantage de petits. Ce changement chez les grandes entreprises est sans doute lié à la crainte d'une amende administrative mais aussi et surtout à la politique du « name and shame » qui semble fonctionner. En revanche, les nombreux petits retards sont tout aussi toxiques pour l'entreprise et le curseur de la sanction devra peut-être être revu.

Denis Le Bossé,
Président du Cabinet ARC

Le retard moyen est en nette baisse : 11,8 jours pour les PME (13,9 jours en 2015) et 10,4 jours pour les clients grands comptes (12,1 en 2015). Les gros retards baissent d'ailleurs surtout chez les PME : 15% pour 21 à 30 jours (26% en 2015), 4% pour plus de 30 jours (12% en 2015).

En revanche, les petits retards (1 à 10 jours) augmentent significativement : **58% pour les PME (41% en 2015) et 57% pour les grands groupes (44% en 2015)**.

Dans ce contexte, 65% des entreprises considèrent que les délais de paiement n'ont pas changé (60% en 2015), 18% qu'ils se sont détériorés (29% en 2015) et 16% se sont améliorés.

Retard moyen 2016

11,8 JOURS
POUR LES
PME

10,4 JOURS
POUR LES
GRANDS GROUPES

54%

COMMENT LES ENTREPRISES JUGENT LE SECTEUR PUBLIC ?

Les retards de paiement importants du secteur public sont ancrés. Les entreprises ne répondent pas aux appels d'offre de peur d'être payées très en retard. De nombreuses actions ont été – et sont encore – mises en place pour faciliter l'accès aux marchés publics aux PME. Mais elles resteront inefficaces tant que l'Etat et les collectivités ne seront pas exemplaires sur ses délais de paiement.

Denis Le Bossé,
Président du Cabinet ARC

77% des entreprises pensent que le secteur public respecte moins bien les délais de paiement que le secteur privé et 54% des PME refusent de répondre aux appels d'offre émis par le secteur public par crainte de ne pas être payées ou de subir des délais de paiement trop longs (26% des grandes entreprises).

Pour 77% des entreprises, les délais de paiement du secteur public n'ont pas changé par rapport à l'année dernière.

49%

QUE FAIRE POUR ENRAYER LES RETARDS DE PAIEMENT ?

Les entreprises pensent qu'il vaut mieux publier les sanctions plutôt qu'augmenter le montant des amendes et que les contrôles de la DGCCRF diminueront les délais de paiement. Elles n'ont pas forcément tort, quelle plus mauvaise image auprès du grand public que de se voir épingler pour retard de paiement ? Mais encore faut-il que les sanctions soient appliquées : en 2015, la presse a annoncé 135 amendes de la DGCCRF, seulement 6 ont été publiées. En 2016, 22 amendes ont été à ce jour publiées pour un montant de 4,1 millions d'euros. Qu'en est-il des autres entreprises sanctionnées ? Trop de grands groupes ayant signé diverses chartes de bonnes pratiques en matière de respect des délais de paiement ont été pénalisés 2 ans après par une amende administrative. D'un autre côté, le montant des amendes vient d'être rehaussé à 2 millions d'euros, de quoi inciter les directeurs financiers à contrôler les délais de paiement dans leur entreprise.

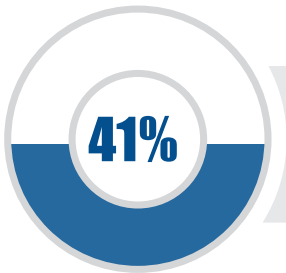
Denis Le Bossé,
Président du Cabinet ARC

96% pensent que le non-respect des délais de paiement met en danger la santé des entreprises pouvant aller jusqu'au dépôt de bilan. L'impact de la LME sur les délais de paiement reste avant tout perçu comme modéré, comme en 2014 et 2015, car elle est peu respectée (56%). Par ailleurs, les entreprises sont plus nombreuses à considérer la LME comme contre-productive (20%) plutôt que positive (17%).

21% des entreprises ont constaté une augmentation des litiges avec leurs clients dont 38% sont non fondés et visent uniquement à se soustraire à la LME.

Face aux délais de paiement, les entreprises évaluent les mesures : elles sont 49% à juger qu'il est plus efficace de publier les amendes plutôt que de les augmenter (25%) et elles sont 48% à penser que la transmission des attestations des sociétés ne respectant pas les délais de paiement par le commissaire aux comptes au Ministère de l'Economie permettra de réduire les délais de paiement.

59% pensent que la dématérialisation des factures aura un effet positif sur la réduction des délais de paiement (52% en 2015) et 56% soulignent que les PME seront prêtes à passer à la dématérialisation des factures en janvier 2019.



COMMENT LES ENTREPRISES FINANCENT-ELLES LEUR TRÉSORERIE ?

“ Le crédit bancaire reste, en France, la source de financement privilégiée par les entreprises alors que les banques se désengagent et, plus grave encore, les TPE/PME ne les sollicitent même plus tant elles sont convaincues que leur retour sera négatif. Le prêt inter-entreprises ne convainc pas encore car il reste trop souvent perçu comme pouvant créer une relation de dépendance. On peut par ailleurs penser que ce prêt ne bénéficiera qu'aux entreprises solides sans réel problème de trésorerie. Quant à l'affacturage, il arrive en deuxième position dans le classement fait par les entreprises. Il ressort néanmoins qu'il reste trop coûteux. Il aspire effectivement les marges des entreprises fragiles lesquelles sont souvent facturées au prix fort.

Denis Le Bossé,
Président du Cabinet ARC

”

Pour financer leurs besoins de trésorerie, les entreprises considèrent toujours le prêt bancaire (52% vs 57% en 2015) comme la solution n°1, devant l'affacturage classique (30% stable par rapport à 2015), le prêt inter-entreprises (11% vs 7% en 2015) et le reverse factoring (6% vs 3% en 2015).

Pourtant, 70% des entreprises soulignent le désengagement des banques vis-à-vis des TPE/PME (67% en 2015) et 47% pointent celui des assureurs crédit.

Pour 55% des entreprises, les banques refusent les sollicitations des TPE/PME en matière de crédit de trésorerie mais **elles sont également 41% à déclarer que les TPE/PME ne sollicitent pas leurs banques**. L'affacturage reste une solution jugée trop coûteuse pour être rentable, par 86% des entreprises (90% en 2015).

Concernant le prêt inter-entreprises, 17% des entreprises seraient prêtes à en octroyer (13% en 2015) et 12% à en solliciter en (13% en 2015). 89% pensent qu'il risque d'engendrer une relation de dépendance (88% en 2015).

Face à leurs besoins de trésorerie, 31% allongent le délai de paiement fournisseurs et 37% utilisent le découvert bancaire.



QU'EN EST-IL DU RAPPORT DE FORCE ?



“ Le rapport de force continue de se propager : de grands groupes à PME, de PME à PME, de PME à TPE, ... Pour casser ce rapport de force, il faut un tiers. Cela passera par les contrôles de la DGCCRF, mais aussi et bien plus encore par le rapport des commissaires aux comptes, lesquels, à compter des exercices clos le 1er juillet 2017, vont avoir pour rôle de sensibiliser les 180 000 entreprises actuellement soumises à leur contrôle, au respect des délais de paiement. La réglementation doit aller plus vite. Mais le fléau des délais de paiement ne pourra se résorber sans une prise de conscience des entreprises : tous les outils sont là, les entreprises doivent s'en emparer.

Denis Le Bossé,
Président du Cabinet ARC

”

69% pensent que les services commerciaux peuvent être réticents à relancer un client grand compte à **89% par peur de perdre un marché**. 75% des entreprises ne réclament pas de frais de recouvrement par crainte de détérioration de la relation commerciale client (pour 85%).

48% des entreprises pensent d'ailleurs que les grands groupes respectent moins bien les délais de paiement que les PME.

Pour en savoir plus sur le Cabinet ARC
cabinet-arc.fr  

CONTACT PRESSE

Imedia Conseil & Communication
01 43 38 75 35/06 03 67 59 93
Vanessa Haddar - vhaddar@imedia-conseil.fr
Elodie Jamet - ejamet@imedia-conseil.fr